



## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCÈS-VERBAL - 2/2021

Séance ordinaire du 04 mai 2021  
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Fabien LOI ZEDDA

Membres présents :	59
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés :	<u>3</u>
Effectif total :	77

Absents excusés : Mmes Patricia GILLIERON GIROUD, Nathalie LINIGER, Patrizia VINCIGUERRA et MM. Georges AUBERSON, Ernest CORBAZ, Yann GLAYRE, Tauno JALANTI, Ahmed Amine LARHOUSSE, Angelo MARZOLI, Alexander OMUKU, Michel PERRET, François PURICELLI, Jonathan SWAN, Marco TADDEI et Mustafa TASKALE.

Absents non excusés : MM. Patrick ASSAL, Jean-Marie COOWAR et Constantin DOUROS.

A 19h30, **M. Fabien Loi Zedda**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Messieurs les Conseillers Municipaux. Il tient également à remercier les employés du Service technique, MM. Stefan Baumann, Dinis De Oliveira, Alain Aeschbacher ainsi que M. Philippe Boichat, remplaçant M. Yves Glayre, pour la Sécurité publique. Sa reconnaissance va également au Greffe municipal et à son personnel vu leurs engagements dans des conditions si particulières. Ils sont applaudis en signe de gratitude. Il salue également la presse présente ce soir, le Bureau ainsi que nos deux secrétaires.

Mme Paulette De Vrieze Stan remplace M. Georges Auberson à la table des scrutateurs.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 59 personnes présentes.

### COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement :

Depuis la dernière séance, il s'est passé passablement de choses, et cela n'est pas fini. Il félicite celles et ceux qui ont été élus et réélus et souhaite une cordiale bienvenue à un sixième parti dans notre commune, Les Verts Libéraux, au sein de notre Législatif futur.

Ses pensées vont aussi à celles et ceux qui n'ont pas été réélus ou qui ont eu une sanction dans les urnes qui est parfois étrange, car il a remarqué quelques votes « sanction », des ostracismes



qui font mal. La politique est bien dure ; il pense particulièrement à quelques personnes qui se sont investies pour leur couleur et qui se retrouvent sanctionnées par ces mêmes urnes. Il pense fortement à elles et espère que l'on trouvera les mots d'encouragement pour leur faire passer une période qui n'est pas simple. Il adresse ses félicitations personnelles aux quatre Municipaux réélus et à Mme Crottaz nouvelle Municipale. Cela mérite des applaudissements. Applaudissements spontanés.

L'essentiel du dépouillement et les votes ont été particulièrement heureux. Il n'y a pas eu de problème malgré les conditions très strictes liées à la pandémie. Il remercie aussi toutes les conseillères et conseillers qui se sont particulièrement investis dans ce dépouillement aux conditions très difficiles. Il s'agit du plus important dépouillement jamais organisé à Epalinges dans le cadre du plénum. La campagne s'est déroulée avec les habituelles petites piques qui font partie du jeu. Il a été étonné de certains raccourcis étranges et rappelle qu'avec notre système actuel on ne « cède pas la syndiculture », comme il a pu le lire sur les réseaux sociaux, car c'est le peuple qui décide. Si le peuple ne se manifeste pas parce qu'il y a un arrangement tacite au sein de la Municipalité, c'est bien entendu lui qui est derrière cet arrangement et qui est représenté, en l'occurrence.

Il remercie, pour la parfaite organisation sanitaire, le personnel de commune. Il aimerait que M. Philippe Boichat transmette ses remerciements personnels, notamment à tout le corps de sécurité qui a été durement frappé dans sa santé puisque tous ont été victimes du virus.

Nos pensées vont également vers M. Tauno Jalanti qui va subir des examens et se préparer à une opération qui le tiendra éloigné jusqu'à la fin de cette législature. Un petit signe amical de votre part l'aidera à passer cette période pénible pour atteindre un été meilleur.

L'absence de Mme Sarah Miéville est toute excusée, car elle est en arrêt maternité. Son accouchement est prévu au mois d'août. Elle a été remplacée par Mme Guggenheim, excusée ce soir. A peine entrée en fonction en tant que secrétaire municipale adjointe, elle a dû prendre au 1<sup>er</sup> mai la fonction de secrétaire municipale ad interim.

Le Président a visité un grand nombre de nonagénaires, visites dont vous trouverez des échos dans le prochain Palinzard et également dans celui de l'automne. On vit apparemment bien à Epalinges et, malgré la pandémie, on a un grand nombre de nonagénaires qui ne cesse d'augmenter.

Il informe le Conseil qu'il va transmettre, ces prochains jours, aux présidents de partis et de groupes un courrier avec une proposition de tournus pour la nouvelle législature. Le 24 juin à la séance d'assermentation, nous aurons à élire son successeur, deux vices président-e-s, un Bureau et des commissions essentielles qui doivent pouvoir fonctionner durant l'été. Il pense à la Cofin, Cogest, CUC et la commission de recours en matière d'impôts.

Pour ce tournus qui concerne maintenant six partis, dont les présidences mais également les commissaires et rocades que tout le monde connaît, le Bureau a fait un travail titanesque afin de ne préfériter et avantager aucun parti, tout en respectant ce que les urnes avaient décidé.

Cette lettre sera accompagnée de cette proposition. La corde est extrêmement tendue pour trouver une solution qui satisfasse la nouvelle donne tout en respectant les uns et les autres.

Le Président le dit très clairement, il faudra tous faire un effort. Mettre peut-être le poing dans la poche, car le tournus idéal n'existe pas. Le problème a été tourné dans tous les sens. Il remercie d'ailleurs Mme Fabienne Gheza qui s'est attachée à ce travail avec lui. Cette proposition a été soumise à la préfecture, car des paramètres évoqués par certains d'entre vous devaient être pris en compte. Cette proposition a reçu l'aval de la préfecture. Merci de l'accueillir avec ouverture et pondération, sachant qu'elle a été validée hier soir, à l'unanimité, par les membres du Bureau au sein duquel tous les partis sont représentés pour l'instant, à l'exception des Vert'Libéraux.



Les annonces et propositions individuelles d'aujourd'hui ne pourront pas être traitées à la séance de juin. Elles le seront lors de la séance du 21 septembre par son successeur.

Le 16 mai, pour le second tour pour la syndication, certains d'entre vous ont été sollicités pour le dépouillement. Le Président les remercie une fois de plus, sachant qu'il s'agit souvent des mêmes personnes très dévouées. Il a également une pensée pour le personnel communal qui voit son vendredi de l'Ascension sauter pour les mêmes raisons liées au second tour de la syndication.

Le 26 mai, les annonces du Conseil Fédéral vont connoter toutes nos dates successives. A commencer par le 28 mai où il a dû déplacer la Constituante de la Confrérie des anciens présidents du Conseil, en espérant pouvoir se réunir sans restriction.

Le 5 juin, la sortie du Conseil est maintenue, dans l'attente des précisions du 26 mai. Nous partirons à 09h15 en bus et irons visiter le Château d'Aigle et son Musée de la vigne et du vin. Des groupes de dix personnes seront chacun accompagnés par un guide/historien. Une partie plus hédoniste suivra, accompagnée par le Syndic des lieux, M. Frédéric Borloz. L'apéritif sera offert par la Municipalité d'Aigle et il y aura un service traiteur. Nous serons rentrés à 17h00 en tous les cas.

Mme Fabienne Gheza va envoyer un Doodle pour les inscriptions. La décision définitive sera bien entendu prise après les nouvelles annonces du 26 mai.

Le 15 juin, il y aura une réunion du Conseil, la dernière pour notre Président. Des élections fédérales auront également lieu le 13 juin dont les objets sont suivis quotidiennement par les médias, dont le TJ du 12.45 de la RTS.

Le 24 juin se tiendra la séance d'assermentations. Une lettre du Syndic, que nous avons concoctée et qui est signée par tradition par la Municipalité, sera envoyée à qui de droit.

Pour le moment, il est difficile d'imaginer des suites festives à ces manifestations. Nous espérons que les décisions prises par le CF du 26 mai nous permettront d'arroser quelque peu ces manifestations.

Le 28 juin, nous aurons la passation des pouvoirs entre le Bureau actuel et le nouveau. Hier soir, nous avons déjà vécu une jolie soirée entre les membres de l'actuel Bureau, dans le respect des normes sanitaires.

Le Président en a terminé avec ses communications.

## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Président ouvre la discussion.

**M. Félix SCHMIDT** propose de renoncer, lors de cette séance, au vote du PDL « Les Croisettes ». Il trouve que la Municipalité sortante a eu des années pour développer une stratégie d'urbanisation. Il trouve indélicat de présenter cette stratégie à notre Conseil après les élections. Il craint que la Municipalité ait eu peur d'avoir ce débat avant les élections. Ce sujet touche l'avenir, c'est donc au nouveau Conseil, selon lui, de traiter les points stratégiques pour le futur. Il demande donc le report du point 4 de l'ordre du jour.



**M. Bernard KRATTINGER, Municipal**, prend la parole. S'il comprend les velléités des candidats au Conseil communal et à la Municipalité d'attaquer une démarche qui est conduite depuis 2016 sur la base d'un préavis voté par ce Conseil, il ne voit pas en quoi le fait qu'il soit présenté aujourd'hui soit un problème dans la mesure où la gestion d'une commune ne se mesure par à l'aune de chaque législature mais bien dans la continuité.

Il demande de maintenir ce point à l'ordre du jour, car il y a des engagements importants pris, et notamment sur le PA « Les Tuileries » pour lequel si la décision ne se prend pas rapidement, l'on pourrait avoir de très mauvaises surprises sur la façon dont le promoteur entend les positions du Conseil communal concernant le projet, qui a été développé conjointement par la commune et les mandataires de ce propriétaire.

Le Président soumet la proposition de M. Félix Schmidt au vote, soit de retirer le point 4 à l'ordre du jour.

*A main levée, la proposition de M. Félix Schmidt est refusée à la grande majorité avec une voix pour et 7 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

*A main levée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une voix contre.*

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2021**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

*Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.*

## **3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **▪ M. Maurice MISCHLER, Syndic**

***Annonce des TL de l'abandon progressif des distributeurs de billets sur le territoire communal :*** nous avons reçu, le 10 mars, une lettre des TL qui concerne l'évolution de la vente des titres de transport dans l'agglomération. Notamment concernant l'évolution des distributeurs des titres de transport. Du fait de l'existence de nouvelles solutions d'achat alternatives (SMS, application Fairtiq, application tl), ces distributeurs vont gentiment disparaître. Sur 600, 300 ne distribuent en moyenne que huit billets par jour.

***Absence de Mme Miéville et démission de Mme Grunder :*** Madame Sarah Miéville est actuellement absente pour des raisons de grossesse et nous lui souhaitons tout le meilleur pour que tout se passe au mieux dans cette période importante pour elle. Nous remercions Madame Guggenheim, secrétaire Municipale adjointe, de la remplacer au pied levé, ainsi que toute l'équipe du Greffe pour leur adaptabilité.

D'autre part, il annonce aussi que la Municipalité a pris acte de la démission de Mme Isabelle Grunder, cheffe du service des ressources humaines. Elle terminera son mandat fin juin. Dans l'intervalle, une réflexion sera menée, de manière concomitante avec la nouvelle législature, quant à son remplacement. Nous formons tous nos vœux de succès



à Mme Grunder pour cette nouvelle réorientation de sa carrière et profitons de cette communication pour la remercier chaleureusement pour l'excellent travail accompli.

**Fête de la nature** : la semaine de la Nature aura lieu du 21 au 30 mai avec un nombre important de conférence, de balade, de visite. Pour toutes ces activités, de même que pour le vernissage, ce vendredi 7 mai, de l'exposition « habiter demain », il rappelle qu'il faut vous inscrire, car le nombre de participants est bien sûr limité à cause de la pandémie. Tous les détails se trouvent dans le sortir à Épalinges du mois de mai.

**Bons Covid pour les entreprises** : en date du 16 février 2021, votre Conseil a décidé d'autoriser la création d'un fonds d'aide au développement économique local alimenté à hauteur de CHF 394'000.- ayant pour but de financer l'envoi d'un bon d'achat cadeau d'un montant de CHF 40.- à tous les habitants de la commune, majeurs et mineurs. La distribution des bons chez les habitants se fera entre le 24 et le 25 mai.

A ce jour, une centaine d'entreprises ont été invitées personnellement à adhérer à l'action, selon une liste d'entreprises éligibles proposées par la Municipalité et validée par la Commission du Conseil. Plus d'une vingtaine d'entre elles ont d'ores et déjà répondu par la positive. Elles sont d'ailleurs visibles sur la plateforme aide-aux-entreprises.ch.

Le calendrier initial est différé d'un mois et demi, car la Municipalité a décidé de s'associer à une campagne de sensibilisation cantonale lancée en mars dernier par Lausanne Région. Epalinges est d'ailleurs la première commune à en profiter.

Grâce à Lausanne Région, un véritable support de communication accompagnera l'action des bons tout au long de sa durée. Les premières mesures en sont la conception d'une ligne graphique, ainsi que l'envoi d'un flyer accompagnant l'envoi des bons.

La distribution des bons a été d'ores et déjà annoncée dans le Palinzard, le 24 heures (février) et le journal de l'Association des commerçants et artisans d'Epalinges.

Parallèlement, la Municipalité œuvre avec l'Association des commerçants et artisans d'Epalinges, en collaboration avec le Biopôle, à la recherche de moyens visant à inciter les habitants et les collaborateurs du Biopôle à recourir aux services des commerçants et entreprises palinzardes.

Comme prévu dans le préavis, la réussite du soutien à l'économie locale passe par un dispositif de communication et d'actions promotionnelles que nous nous efforcerons de mettre en œuvre pendant toute la durée de l'opération, à savoir jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

▪ **M. Pierre JOLLIET, Municipal**

**Vie associative et bénévolat – Projet de développement et de soutien qui fait suite au rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Stéphane Ballaman** : en date du 19 juin 2018, M. Stéphane Ballaman, Conseiller communal, déposait un postulat afin que la Municipalité développe une politique de promotion, de valorisation de l'engagement bénévole et de soutien aux associations locales. Pour toute une série de raisons l'élaboration de ce projet a pris plus de temps que prévu. La Municipalité a maintenant pu valider un projet complet et argumenté se développant sur 3 axes qui se résume comme suit :

1. Communication et information

- Développement d'une plateforme internet interactive avec les sociétés locales ;
- Renforcement de l'usage de la rubrique vie locale du Palinzard et de sortir à Epalinges.

2. Présence de terrain et lors d'événements



- Développement d'une présence de proximité sur le terrain, par les animateurs du CAP, auprès des associations, sociétés locales et bénévoles potentiels ;
- Création d'une permanence ouverte dans un lieu fixe et dédié encore à définir.

### 3. Ressources humaines

Développement du rôle de la Commune en tant qu'employeur favorisant un engagement bénévole du personnel par des mesures appropriées qui seront incluses dans le nouveau règlement du personnel.

Le Conseil Communal sera informé lors de la réalisation de chacune des étapes de mise en œuvre.

**Reprise devoirs surveillés :** dans le cadre de la reprise de l'organisation des devoirs surveillés par la commune, la Municipalité a confié à une employée de l'AAEE la coordination de l'ensemble de cette prestation avec la direction des écoles et l'administration communale. Ce nouveau mode de fonctionnement permettra de mieux harmoniser le passage des élèves des devoirs surveillés à une unité d'accueil. De plus, il se trouve que l'employée de la direction de l'AAEE qui assurera cette fonction dispose d'une formation d'enseignante ce qui apportera, nous en sommes certains, de la qualité à cette activité. Cette prestation fera l'objet d'une convention entre l'AAEE et la commune.

**Rentrée scolaire 2021 :** la rentrée scolaire prochaine sera plus compliquée que celle de ces dernières années. En effet la direction des écoles doit ouvrir deux classes de supplémentaires, ce qui pose un problème de locaux. Nous ne disposons pas de locaux en suffisance pour répondre à la fois aux besoins scolaires et d'accueil parascolaire. La Municipalité a donc décidé de louer une partie du bâtiment (ex Faucherre) à la Croix-Blanche 1 pour y installer une unité d'accueil d'écoliers ce qui permettra de libérer une salle pour l'école à la Croix-Blanche. C'est donc 36 enfants scolarisés à la Croix-Blanche, qui seront transportés chaque jour pour aller prendre leur repas. Les démarches d'autorisation auprès de l'OAJE sont en cours. S'agissant d'une solution provisoire, la validation de cette solution ne devrait pas poser problème. Il tient à souligner l'excellent esprit de collaboration qui a régné entre la direction de l'école, l'AAEE et les autorités communales dans le cadre des discussions qui ont mené à cette solution.

#### ▪ **M. Bernard KRATTINGER, Municipal**

**Bâtiments communaux - diagnostic d'accessibilité : priorisation et calendrier prévisionnel des mesures d'intervention préconisées :** suite à la réponse au postulat de M. le Conseiller Enzo Santacroce « Cartographier les itinéraires ainsi que les accès des lieux publics et privés des personnes à mobilité réduite dans le but de les publier sur le site communal officiel » et au postulat de Mme la Conseillère Muriel Cuendet Schmidt et M. le Conseiller Stéphane Ballaman « Pour une politique communale globale et transversale sur le handicap », - Rapport 22/2019, la commune a mandaté la société id-Geo Sàrl pour réaliser un diagnostic d'accessibilité des bâtiments et sites communaux et pour élaborer des recommandations de mise en accessibilité.

Les résultats de cette étude permettent d'avoir une vision d'ensemble de l'état d'accessibilité des sites et de disposer des mesures de mise en conformité préconisées pour chaque bâtiment et site accompagnées des niveaux de priorité concernant leur mise en œuvre, à savoir :



- La priorité 1 se rapporte aux travaux indispensables et minimaux avec pour objectifs d’optimiser les flux, l’accès aux équipements et la sécurité des lieux ou qui sont à priori aisément réalisables ;
- La priorité 2 concerne les travaux nécessaires pour assurer un accès optimal à tout usager mais dont la réalisation peut être effectuée au fur et à mesure des travaux de rénovation, remplacement du matériel et des équipements ou qui implique des réflexions et études plus précises.

Trente sites communaux ont ainsi été diagnostiqués afin d’en répertorier les points à améliorer concernant notamment les obstacles architecturaux, la discontinuité des flux, les infrastructures non adaptées, l’organisation des services.

Sur cette base, le service communal de l’urbanisme, architecture et énergie a élaboré un plan d’action prévoyant une mise en œuvre progressive des mesures et une réalisation des travaux d’année en année, dès l’année 2022, en portant les sommes requises aux budgets de fonctionnement.

A titre d’exemples, sont mentionnées quelques-unes des mesures préconisées :

- Création ou amélioration de places de parc pour personnes à mobilité réduite
- Création de rampes
- Marquage d’escaliers et bordures
- Suppression de ferme-portes
- Pose de mains-courantes
- Amélioration de l’éclairage, etc...

Les mises en conformité dans les bâtiments en construction (bâtiment A de Bois-Murat) ou en transformation (salle des spectacles) sont bien évidemment réalisées durant les travaux.

**Réponses aux questions de M. Schmidt relatives au PDCom, PAcom et plan d’affectation de la zone réservée :** lors de la séance du Conseil communal du 16 février 2021, Monsieur le Conseiller Félix Schmidt a posé cinq questions concernant le PDCom, le plan d’affectation et le plan d’affectation de la zone réservée.

Lesdites questions avaient la teneur suivante :

Quand la Municipalité entend-elle :

1. Présenter au Conseil le projet de PDCom ?
2. Mettre en consultation le PDCom ?
3. Présenter au Conseil le projet de plan d’affectation ?
4. Mettre à l’enquête le plan d’affectation ?
5. Soumettre au conseil le plan d’affectation de la zone réservée ?

Concernant le plan directeur communal, la Municipalité rappelle que ce dossier a fait l’objet de plusieurs présentations à la Commission d’urbanisme et des constructions du Conseil communal durant sa phase d’élaboration.

En juin 2017, une séance d’information publique a eu lieu suite à la démarche participative à laquelle ont participé des représentant-e-s des commissions d’urbanisme, des partis politiques, des milieux associatifs, notamment des associations de quartier, ainsi que des groupes d’intérêt, par exemple l’association AderE.



Par ailleurs le projet a fait l'objet d'information ou de présentation à la commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal, notamment en novembre 2016, en janvier 2017, en octobre 2017, en janvier 2020, en mars 2020, en juin 2020.

Le dossier a été transmis à la Direction générale du territoire et du logement le 14 août 2020. Le retour de l'examen préalable a été communiqué à la Municipalité le 10 mars 2021. Ce dossier fait actuellement l'objet des modifications concernant les thématiques appelées à être modifiées suite aux demandes des services cantonaux.

Une fois cette étape franchie, le PDCom pourra faire l'objet d'une présentation à la Commission d'urbanisme et des constructions, en principe en juin 2021. La mise en consultation du PDCom devrait intervenir en automne 2021, puis être soumis à l'approbation du Conseil communal fin 2021, début 2022. Une séance d'information destinée aux membres du Conseil communal, sur le modèle de celle du 30 mars dernier, sera certainement agendée cet automne.

Concernant le plan d'affectation communal (PACom), celui-ci étant en cours d'élaboration, il n'existe pas encore de calendrier quant à sa mise à l'enquête et sa présentation au Conseil communal.

Pour la zone réservée, les procès-verbaux des différentes séances de conciliation ont été adressés aux opposants. La rédaction du préavis relatif à cet objet est en cours au sein du Service de l'urbanisme, architecture et énergie. Ce préavis sera proposé à l'approbation du Conseil communal en septembre ou novembre 2021.

***Réponse aux questions de N. Häusel concernant la future affectation du secteur Florimont du futur PACom :*** suite à la dépose de son interpellation à propos de Florimont, Monsieur Häusel a encore posé deux questions.

La première était intitulée : « Quelles sont la/les affectations et les mesures d'utilisation du sol envisagées pour le secteur Florimont dans le futur PDCom ? ».

En réponse à cette demande, la mesure « Environnement 1.a » du PDCom précise, concernant le territoire communal : « Renforcer les exigences qualitatives et quantitatives en matière de biodiversité dans la révision du PGA. », soit :

- Renforcer les exigences (règlement de PA) qualitatives pour les aménagements extérieurs lors des demandes de permis de construire, notamment l'établissement d'un plan détaillé et d'un contrôle d'exécution.
- Développer et mettre à disposition des outils d'évaluation à l'attention de la Municipalité pour évaluer la qualité des projets.
- Imposer pour chaque projet des proportions minimales de surfaces des aménagements consacrés à la biodiversité (zone de prairie fleurie extensive, verger, haie-vive, potager, etc.).
- Exclure la plantation d'espèces végétales exotiques sur Liste noire / Watchlist sur le territoire communal.

La mesure « Environnement 1.b » stipule pour sa part : « Tenir compte de l'inventaire des milieux naturels importants (Biodiversité sur la Commune d'Epalinges : état des lieux, stratégie) dans les actions de planification, de développement et d'entretien. », à savoir :



- Coordonner le PACom avec la liste des milieux naturels, définir en cas de conflit probable avec la présence de la zone à bâtir les orientations (préservation, compensation).
- Tenir compte de la liste des milieux naturels et biotopes d'importance communale (Biodiversité sur la Commune d'Epalinges : état des lieux, stratégie, Ecoscan 2018) dans les actions de planification, de développement et d'entretien.

La seconde question de M. Häusel avait la teneur suivante : « Comment allez-vous concilier le projet de développement immobilier et la proposition d'ajout du secteur de Florimont à l'inventaire des biotopes de la commune présenté dans l'étude biodiversité de 2019 ? ».

A ce sujet, il peut ici rassurer M. Häusel. Le secteur de Florimont sera bien évidemment pris en considération, comme déjà évoqué précédemment, notamment et conformément à la mesure « Environnement 1.b » du PDCom déjà mentionnée, qui imposera la prise en compte de la liste des milieux naturels et biotopes d'importance communale dans les actions de planification, de développement et d'entretien de ce secteur.

▪ **M. Roland PERRIN, Municipal**

*Réussite de l'opération de financement participatif pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur les toits du bâtiment A du complexe scolaire de Bois-Murat* : La société EPAREN SA ayant pour but la recherche de financement, le financement et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelables sur les parcelles propriété de la Commune d'Epalinges et les parcelles de collectivités publiques sises sur territoire Palinzard a été inscrite au registre du commerce du Canton de Vaud le 30 mars dernier.

L'appel aux emprunts citoyens lancé par EPAREN SA pour le financement participatif de la construction des installations solaires des deux premières des trois toitures solaires du complexe de Bois-Murat a été un véritable succès. La somme visée de CHF 416'000.- a pu être collectée en avril en seulement 19 jours.

Les travaux vont maintenant pouvoir démarrer. La première tranche d'une puissance de 120 kW devrait être mise en service à la fin de l'été.

**4. ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR LOCALISÉ (PDL) « LES CROISETTES » – PRÉAVIS N°5/2021**

Le Président donne la parole à M. Roger Girardet à la suite de son vœu écrit de correction du rapport annexé au préavis.

**M. Roger GIRARDET** mentionne qu'en page 18 du rapport, 5<sup>ème</sup> ligne avant la fin, il faut remplacer le texte « ... transport entre-deux. » par « ... transport entre eux. ».

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président de la Commission d'urbanisme et des constructions nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La Commission d'urbanisme et des constructions propose l'amendement suivant : « Le PDL Les Croisettes devra contenir l'étude menée sur les possibilités d'accès aux parkings. ». La commission, à l'unanimité, propose au Conseil Communal d'adopter le Plan directeur localisé « Les Croisettes » tel qu'amendé.



Le Président le remercie ainsi que les membres de ladite commission pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Bernard KRATTINGER**, prend la parole. Lors de la séance de la commission d'urbanisme et des constructions chargée d'examiner ledit préavis, les inquiétudes d'une partie des habitants et habitantes d'Epalinges ont été relayées par un commissaire à propos de l'augmentation constante de la densification à l'intérieur du périmètre compact de l'agglomération.

Ces habitants et habitantes craignent que l'augmentation du nombre de logements inscrit dans le PDL « Les Croisettes » ne soit que la « pointe de l'iceberg » de la densification à venir pour l'ensemble du périmètre compact sis sur Epalinges, et donc que de nouveaux projets de quartier soient lancés ces prochaines années dans d'autres secteurs de la commune, à la Croix-Blanche ou aux Dailles par exemples.

A ce sujet, la Municipalité peut clairement rassurer les Palinzards et Palinzardes.

Aujourd'hui, le secteur concerné par le plan directeur localisé des Croisettes compte 1186 habitants. A l'horizon à 15 ans, soit en 2036, l'augmentation du nombre d'habitants, toujours pour le secteur des Croisettes, sera au maximum de 260 habitants correspondant à une augmentation pour ce secteur d'env. 22% entre 2021 et 2036, soit une augmentation moyenne de 1,4% par année.

Pour tout le périmètre compact sis sur le territoire communal, hormis les deux plans d'affectation en cours de légalisation ou d'élaboration (PA les Tuileries et PA La Source) situés aux Croisettes, les seuls autres projets développés au sein du Périmètre compact sont d'une part le plan de quartier (PQ) « Les Planches-Montblesson », dont le projet a été lancé en 2012-2013 et la mise à l'enquête en 2016. Ce plan de quartier, d'une surface de 23'464 m<sup>2</sup> de surface constructible propose la construction de 148 logements pour env. 300 habitants. Ce plan de quartier, suite à des recours est actuellement en cours de traitement au Tribunal cantonal et d'autre part, le plan d'affectation (PA) « Le Cloalet » qui vient d'être soumis à l'enquête publique. Ce nouveau quartier, d'une surface de 46'864 m<sup>2</sup> permettra la construction d'env. 200 logements susceptibles d'accueillir env. 400 habitants.

Aucun autre projet de plan d'affectation n'a été présenté à la commune. Les seuls secteurs encore libres de construction sur lesquels des vellétés de légalisation auraient pu être présentées ne se sont pas concrétisées. Il s'agit des terrains de l'Arzillier, propriétés de la ville de Lausanne et de ceux de Florimont, vendus en 2019 par les Héritiers de Mme Simone Pache à Avni Orllati. Vu les dispositions du Plan directeur cantonal en vigueur et du PALM, et compte tenu de l'absence de projets sur ces deux secteurs, une légalisation d'un plan d'affectation sur l'un ou l'autre de ces domaines n'est pas envisageable avant 2035.

Vu ce qui précède, la Municipalité peut rassurer les habitants d'Epalinges. Hormis les quatre planifications en cours, PA « Les Tuileries I », PA « La Source », PQ « Les Planches-Montblesson » et PA Le Cloalet, il n'y a pas actuellement de nouveaux projets d'affectation à l'intérieur du périmètre compact de la commune qui aurait pu générer une importante densification de ce secteur de notre commune.

**M. Erich DÜRST** prend la parole. Il informe le Conseil que le groupe des Verts soutient globalement les orientations de ce plan directeur localisé. Ils apprécient les orientations prises en termes de revalorisation de l'espace public, de meilleure cohabitation des modes de transport sur le chemin des Croisettes, de favorisation des voies pour la mobilité douce et de la valorisation de la biodiversité dans ce quartier. Toutefois, ce plan peut encore être amélioré sur certains aspects. Dans ce sens-là, M. Dürst soumet au Conseil quatre amendements.



Tout d'abord, il a constaté avec étonnement que dans ce PDL il est nulle part question de la ligne à haute tension. Il trouve que cette ligne, qui traverse un quartier voué à se densifier, péjore la qualité de l'espace et du paysage.

1° : Amendement concernant le chapitre 4.1 du PDL, « Espace public et paysage », p. 61 et suivantes. L'amendement proposé consiste à ajouter un objectif, un principe et une mesure.

- Objectif : Améliorer la qualité de l'espace et du paysage.
- Principe : Diminuer l'impact visuel négatif de la ligne de haute tension sur l'espace public, le paysage et la qualité de vie.
- Mesure : Examiner l'opportunité et la faisabilité d'enterrer la ligne de haute tension, compte tenu de la densité croissante du quartier. Dans le chapitre 4.4 'Mobilité', p. 85 et suivantes, je propose deux amendements consistant, chaque fois, en l'introduction d'un objectif, d'un principe et d'une mesure additionnels.

Il y a un assez large consensus sur le fait de dire que la question de la mobilité dans ce quartier est assez cruciale et difficile. Un certain nombre d'orientations prises dans le PDL sont positives, au niveau du partage de l'espace entre différents modes de transport et au niveau de la mobilité douce. Mais il faut aussi se rendre compte que si on veut améliorer la situation, il faudrait faire en sorte qu'il y ait moins de véhicules motorisés.

Dans le chapitre 4.4 « Mobilité », p. 85 et suivantes, il propose deux amendements consistant, chaque fois, en l'introduction d'un objectif, d'un principe et d'une mesure additionnels.

2° : Pour le premier amendement, concernant le transport public :

- Objectif : Améliorer l'attractivité des transports en commun sur l'axe est – ouest, entre le quartier Tuileries – Croisettes et le terminus du M2.
- Principe : Augmenter la vitesse commerciale des bus en fluidifiant la traversée de la Route de Berne.
- Mesure : Etudier la possibilité de prioriser le passage est – ouest de la Route de Berne pour les bus.

Ce quartier a une caractéristique clé, à savoir que c'est l'un des mieux desservi d'Epalinges. Aujourd'hui, dans le canton de Vaud, il existe des quartiers sans voitures. M. Dürst ne va pas aller dans cet extrême car ce quartier existe déjà, mais il faut être plus ambitieux en terme de diminution de places de parc dans le quartier. De plus en plus de personnes aimeraient habiter dans un tel quartier et ne ressentiront pas le besoin de posséder une voiture. Des solutions d'autopartage pourraient être favorisées au sein du quartier afin d'aller dans ce sens.

3° Pour le second amendement, au sujet du transport individuel motorisé :

- Objectif : Viser une diminution progressive de l'utilisation des véhicules motorisés par les habitants et les usagers du quartier, compte tenu de l'excellente desserte en transport en commun.
- Principe : Mener une politique volontariste visant à diminuer progressivement le nombre de places de stationnement, en deçà des besoins minima calculés par l'étude de mobilité.
- Mesure : Traduire ce principe dans les plans d'affectation.

4° : Dans le chapitre 4.5 « Environnement », p. 90, compléter le principe P.24.2, en ajoutant la précision « dans le choix des matériaux et des méthodes de construction ».

Nouveau texte P.24.2 : « Tenir compte, dans le choix des matériaux et des méthodes de construction, non seulement des coûts et de la qualité, mais également de la charge environnementale, par exemple en utilisant les données des écobilans pour la construction et en appliquant les prescriptions contenues dans les CFC-ECO. ».



**Mme Fabienne GUIGNARD** prend la parole. En tant que non spécialiste de l'urbanisme, elle imagine que comme elle certains sont parfois perdus entre les termes de PDCOM, PGA et autres ; on a des fois de la peine à s'y retrouver. Dans ce préavis important, qui touche un quartier où il y a une grande population et qui est aussi son quartier, elle le connaît particulièrement bien. Aussi bien le temps qu'il faut pour aller prendre le métro qui est à quelques minutes que les autres problèmes de ce quartier. Ce n'est pas à ce titre-là qu'elle s'exprime mais bien au nom du PLR qui va accepter ce préavis et ce projet localisé.

Elle profite aussi de l'occasion pour dire qu'elle s'est abstenue au moment où M. Schmidt a demandé un report de discussion, parce qu'il y a quand même des raisons particulières à discuter de ce sujet maintenant. Il se trouve qu'elle ne s'y est pas opposée en tout cas à titre personnel, parce que nous acceptons ce projet. Mais elle comprend les remarques qui ont été faites, des remarques d'ailleurs que l'on fait depuis plusieurs années, car on trouve que très souvent la Municipalité, en matière d'urbanisme, met la charrue avant les bœufs.

Elle constate aussi, par l'intervention de notre ami M. Dürst avec ses quatre amendements tout à fait intéressants, que nous sommes à nouveau dans un processus d'urgence où le projet a été présenté, ce qui n'était pas prévu au départ, le 30 mars ; et merci pour cette explication. Il se trouve que les groupes n'ont pas eu beaucoup de temps pour en discuter. Le PRL a eu une séance après la séance de la commission concernée. Elle constate d'ailleurs que c'est le cas pour tous les groupes, avec le projet d'amendement des Verts. Elle trouve dommage vu le sujet que l'on doit se prononcer sur des amendements. Ce n'est pas du tout un reproche à M. Dürst, car il n'avait pas beaucoup d'autres moyens pour le faire. Elle pense que ce sont des amendements qui auraient vraiment pu être présentés en commission s'il y avait eu une deuxième séance. En tout cas que l'on puisse se prononcer en ayant discuté préalablement dans nos groupes. Il se trouve que là, chacun d'entre nous va devoir dire oui ou non à un amendement, important dans certains cas, que l'on n'a pas pu discuter en groupe. C'est quelque chose qui la dérange, elle l'a souvent déjà dit. Elle se réjouit d'ailleurs d'avoir le nouveau règlement qui pourra régler ce problème d'urgence constante où l'on a juste cinq semaines pour étudier un plan localisé ou un PGA. Il y a quand même des choses qui vont changer.

Encore deux mots supplémentaires ; il y a des discussions sur la mobilité pour savoir si l'on doit être sur du 20km/h ou 30km/h. Quelqu'un avait même réagi, dans les oppositions, à 40km/h. Chacun, égoïstement, a envie de ce qui lui convient le mieux. Comme résidente, le 20km/h lui irait très bien, car elle ne conduit pas. Par contre les pendulaires du haut d'Epalinges qui viennent par le Polny et qui obligatoirement prennent la route des Croisettes, ou encore les gens qui viennent des Ormeaux, le 20km/h ne leur convient pas.

Le 30km/h serait très bien. Pareil pour les bus. Un monsieur, ancien patron du SDT habitant au Vaugeny 2, trouve qu'il y a un problème avec les bus, parce que chaque fois qu'il y a un bus qui va dans un sens ou dans l'autre, il l'entend. Mme Guignard habite un peu plus loin et elle n'entend rien. C'est donc très compliqué en matière d'urbanisme, car on a tendance à mettre de l'émotion et ses intérêts particuliers. Il se trouve en l'occurrence qu'il faut voir l'intérêt général. Elle pense que ce projet va dans le bon sens. Elle a trouvé très intéressantes les remarques des opposants et imagine que M. Schmidt va monter à la tribune tout à l'heure pour exposer son point de vue. Il y a certainement des choses qui peuvent être améliorées. Pour finir, elle le répète, le PLR se prononce « pour ». Elle demande un petit moment de réflexion entre nous pour que l'on puisse se prononcer sur ces quatre amendements qui sont quand même importants. Enterrer la ligne électrique est une idée intéressante qui mérite peut-être plus que d'être chacun dans notre coin à prendre position.

Le Président demande au Conseil d'être concis et efficace lors des interventions.



**M. Félix SCHMIDT** prend la parole. Il ne va pas revenir sur ses oppositions qu'il a écrites dans la cadre de ce projet et dont le Conseil a déjà eu connaissance. Par contre, dans la continuité de Mme Fabienne Guignard, il demande le report du vote dudit préavis et des cinq amendements proposés à la prochaine séance du Conseil, selon l'article 84 du règlement, de manière à ce que les groupes puissent réfléchir afin de prendre une décision fondée.

Le Président demande au Conseil si au moins 10 conseillers soutiennent la proposition de M. Félix Schmidt, à savoir le report du vote dudit préavis et des amendements proposés ce soir.

*A main levée, plus de 10 conseillers soutiennent le report du préavis 5/2021.*

Les cinq amendements écrits vont être envoyés à chaque président de groupes et partis.

#### **5. INSTALLATION D'UN RÉSEAU WIFI ET AFFICHAGE NUMÉRIQUE FRONTAL (ANF) DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES – PRÉAVIS N°6/2021**

La parole est donnée à M. Adame Biruk : M. Yann Glayre président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire est, ce soir, excusé en raison d'une émission tv. M. Biruk lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis 6/2021.

*A main levée, le préavis 6/2021 est accepté à l'unanimité moins une opposition et deux abstentions.*

#### **6. PRÉSENTATION ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ABRI DE BUS TL – PRÉAVIS N°7/2021**

La parole est donnée à M. Michael Crottaz, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Roland PERRIN, Municipal**, apporte une précision, soit que les abris construits à Lion d'Or, aux Planches et au Pont de la Girarde ont fait l'objet d'un préavis qui a déjà été adopté par le Conseil. Concernant le fait de ne pas passer par un préavis pour des montants inférieurs à cinquante mille francs, cela sera de toute façon mis au budget, donc le Conseil aura l'occasion de se prononcer sur ces abribus.

**M. Nicolas HÄUSEL** prend la parole et dépose un vœu pour que la végétalisation des abribus soit moins standard que le tapis de sedum proposé. Vu qu'à son sens la végétalisation de ces abribus est plus esthétique que pour des raisons de biodiversité ou de rétention des eaux, il serait



intéressant de tester plusieurs types de substrats (terre cuite et compost, copeau de bois, terreaux légers, ....) pour avoir des végétalisations différentes, voire même se rapprocher du gravier brut dans un cas ou l'autre. Si le service des espaces verts s'occupe de ces aménagements, il serait plus facile de faire des tests.

**M. Roland PERRIN, Municipal**, répond au vœu de M. Häusel en précisant que cela est prévu en bas de la page 7 du préavis. Il est bien précisé « ... par exemple de plantes type sedum ». Ils n'ont volontairement pas fixé définitivement le type de végétation qui viendrait sur ces abribus.

**M. Adame BIRUK** dépose un vœu à savoir que les plexis qui seront installés sur les côtés de ces abribus soient transparents de haut en bas, afin que les utilisateurs soient bien visibles par les conducteurs de bus qui ne voient actuellement pas toujours les passagers assis et donc ne s'arrêtent pas.

**M. Roland PERRIN, Municipal**, répond au vœu de M. Adame Biruke en l'informant que cela est également prévu dans le cas où il y aurait des vitres installées.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis 7/2021.

*A main levée, le préavis 7/2021 est accepté à une grande majorité avec une opposition et deux abstentions.*

## **7. MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N°8/2021**

La parole est donnée à M. Michael Crottaz, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Nicolas HÄUSEL** prend la parole. Nous sommes plusieurs riverains du chemin du Bornalet à avoir été « choqué » par la bande jaune piétonne qui a été tracée voici quelques années. Nous trouvons et trouvons toujours que ça dénature sensiblement l'aspect campagnard de ce chemin. Ce secteur est d'ailleurs fort apprécié pour les ballades des citoyens qui viennent chercher un aspect justement moins urbain. Ce sera le cas à nouveau pour le chemin de la Vulliette. Puisqu'un traçage semble « indispensable », est-ce qu'il n'y a pas d'autres solutions moins urbaines, plus discrètes ? Il pense à des bandes blanches, assez larges, comme c'est le cas au chemin du Chaugand.

**M. Félix SCHMIDT** prend la parole. Evidemment qu'on ne peut être que favorable sur le principe de remplacer des candélabres consommateurs d'énergie par des solutions moins énergivores. Dans le détail, on se rend compte que pour gagner CHF 3'200.- par année on va dépenser CHF 525'000.- francs, le calcul économique n'est donc pas formidable. Il faut donc être attentif sur ces investissements.



Il se pose la question quant au chemin de la Vulliette, où il y a selon le plan 4 ou 5 propriétaires voisins du chemin, est-ce qu'il y a une vraie demande de ce changement de candélabre ? Est-ce que cela répond à des besoins des habitants ou simplement à un plan fait en 2015 ?

**M. Roland PERRIN, Municipal**, déclare à M. Schmidt que cela répond à un postulat déposé par le Conseil.

**M. Enzo SANTACROCE** précise encore que cela répond à une demande de sécurisation des piétons, car il s'agit d'un passage très fréquenté, et également pour améliorer la luminosité sur ce passage.

**M. Erich DÜRST** revient sur une question qu'il a évoquée en commission. La Municipalité a fait le choix d'un type de lampadaires pour les chemins à proximité des forêts et passages piétons. Il pense que c'est une bonne chose d'avoir un standard, mais la question porte sur la manière de choisir ce modèle. Dans ce projet, on choisit pour un certain nombre de lampadaires, ce n'est donc pas un montant très important. Mais si cela devait devenir le standard pour d'autres chemins, sur plusieurs années cela correspondrait à un montant très important et on pourrait donc tomber sous la loi sur les marchés publics.

Il émet le vœu à la Cogest 2021, à savoir qu'elle examine, dans le cadre d'achats standardisés et étalés sur plusieurs années, de vérifier la possibilité de passer par une autre procédure en vertu de la loi sur les marchés publics.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du préavis 8/2021.

*A main levée, le préavis 8/2021 est accepté à l'unanimité moins une opposition.*

#### **8. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N°9/2021**

La parole est donnée à M. Richard Golay, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote du préavis 9/2021.

*A main levée, le préavis 9/2021 est accepté à l'unanimité.*

#### **9. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À LA MOTION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ « UNE ÉTUDE SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE LA POPULATION EN TEMPS DE CRISE, ET NOTAMMENT SUR LES POSSIBILITÉS D'ASSURER UN RÉSEAU DE FONTAINES ALIMENTÉES GRAVITAIREMENT » – RAPPORT N°10/2021**



La parole est donnée à M. Richard Golay, président de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

La Commission décide également à l'unanimité de joindre à cette décision le vœu suivant :  
« La Municipalité est invitée à effectuer un inventaire des sources palinzardes et à réaliser une étude sur la stratégie d'intervention, en particulier juridique, pour mettre à disposition de la population en cas de crise grave ce précieux apport naturel d'eau potable. ».

**M. Yves GIROUD** prend la parole afin de revenir sur la question du vote, non pas pour le contester, il faisait d'ailleurs partie de ceux qui se sont opposés au rapport, mais il lui semble que les commissions comptent huit membres afin de respecter la proportionnalité par rapport aux forces politiques de cette Assemblée. Dès lors, si on est neuf à voter, on ne correspond plus à la norme des huit. Que le motionnaire soit de droit membre de la commission, cela est très bien mais il devrait figurer parmi les huit et non en surnuméraire. Ce cas de figure peut se poser dans d'autres commissions, où on arrive à un nombre égal avec le vote du président, et c'est le motionnaire qui départage le vote. Cela pourrait poser un problème.

Le Président en prend bonne note, estime que M. Giroud a raison et va verser ce point au dossier du nouveau règlement du Conseil.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport 10/2021.

*A main levée, le rapport 10/2021 est accepté à une grande majorité moins six voix contre et cinq abstentions.*

#### **10. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL ENZO SANTACROCE RELATIF À LA CRÉATION D'UN FONDS POUR LES AUTEURS PALINZARDS – RAPPORT N°11/2021**

La parole est donnée à Mme Fabienne Guignard, présidente de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

La commission propose l'amendement du règlement suivant : en lieu et place de « création d'un ouvrage littéraire » comme indiqué dans la réponse municipale, elle propose la reformulation suivante : « toute œuvre et publication d'une œuvre littéraire ou autre (bande dessinée, livre pour enfants, etc.) ». La Municipalité se rallie à cette formulation nouvelle.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Yves GIROUD** intervient afin de proposer deux amendements. A l'art. 2 du règlement sur l'attribution d'une subvention par le fonds de la promotion culturelle, il est mentionné que les demandeurs doivent toutefois habiter ou œuvrer sur la commune d'Epalinges, ou justifier d'un lien fort, et en faire la promotion. Il trouve ce dernier point un peu soviétique, car il ne pense



pas que ce soit à la Municipalité ou à la commission d'animation de dire aux auteurs qu'ils doivent faire la promotion de la commune dans le cas où des fonds leur seraient accordés. Il propose de supprimer « ... et en faire la promotion. ».

Son deuxième amendement concerne les projets de la liste non exhaustive, car on a l'impression qu'il n'y a que les auteurs de livres et les musiciens qui pourraient bénéficier de cette aide, et pas les sculpteurs, les peintres et autres artistes plastiques. Il propose de modifier le texte comme suite : « ... création d'un ouvrage littéraire ou d'une œuvre artistique ».

**M. Enzo SANTACROCE** réagit aux propos de M. Giroud, qu'il trouve très intéressants. Le fonds dit bien qu'il s'agit de la promotion des activités culturelles. Sa proposition allait dans le sens de spécifier, notamment ici, la culture dont il s'agit de la défendre dans le sens global. Selon lui, il manquait précisément cette dimension pas simplement littéraire mais par rapport à l'écrit. D'autres choses ont été faites avec ce fonds. L'idée était aussi de pouvoir défendre les imprimeurs, les graphistes, etc. Il y a toute une activité économique qui s'organise là autour et c'est aussi une manière de la défendre. Il pense que la dénomination du fonds lui-même exprime l'idée que ce sont les activités culturelles au sens propre, mais qu'il manquait précisément cette désignation, à part la création d'un livre quel qu'il soit.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, répond à l'intervention de M. Santacroce et précise que cela a déjà été réglé en commission.

Par rapport aux amendements de M. Giroud, il aimerait le rassurer, car lorsque l'on dit « faire la promotion », cela n'a rien avoir avec l'Union soviétique. C'est simplement pour nous assurer que lorsque l'œuvre sera diffusée, les armoiries de la commune soient bien mentionnées par l'auteur étant donné que nous le soutenons. Vous imaginez bien que dans le cas où la commune soutient un artiste et que ce dernier refuse de mettre les armoiries de la commune, cela ne serait pas très élégant de sa part. Avec cet article, on pourrait ainsi se prémunir d'une telle situation.

Au sujet de la liste non exhaustive, c'est une volonté de ne pas faire une liste de toutes les œuvres, du type d'art qu'il peut y avoir. C'est pour cela qu'il y a le mot « etc. » à la fois dans le titre et dans l'amendement, en rouge, qui a été proposé. Mais cela peut être bien entendu précisé.

Le Président demande à M. Yves Giroud s'il maintient ses deux amendements. Ce dernier répond par la positive.

**M. Enzo SANTACROCE** pose une question à la Municipalité au sujet du point 3.2 qui stipule un délai au 1<sup>er</sup> mars. Quelle est l'utilité de ce délai, car c'est compliqué pour un auteur.

**M. Maurice MISCHLER, Syndic**, répond à M. Santacroce que c'est une indication technique pour les personnes et qu'il faut une date buttoir, car le règlement est affiché sur le site de la commune et les attributions se font une fois par an. C'est à cette date que la commission d'animation engage le processus. Evidemment qu'il y aura une certaine souplesse quant à cette date.

Le Président passe au vote du 1<sup>er</sup> amendement, soit celui proposé par la commission : « *toute œuvre et publication d'une œuvre littéraire ou autre (bande dessinée, livre pour enfants, etc.)* ». ***A main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité moins une abstention.***



Le Président passe au vote du 2<sup>ème</sup> amendement proposé, soit le 1<sup>er</sup> de M. Giroud : Art.2 suppression de « ... *et en faire la promotion.* ».

***A main levée, l'amendement est refusé avec 13 voix pour, 30 oppositions et 6 abstentions.***

Le Président passe au vote du 3<sup>ème</sup> amendement proposé, soit le 2<sup>ème</sup> de M. Giroud. Art. 2 « ...*création d'un ouvrage littéraire ou d'une œuvre artistique* ».

***A main levée, l'amendement est accepté à une large majorité moins six oppositions et six abstentions.***

Le Président passe au vote du règlement avec les deux amendements acceptés.

***A main levée, le règlement amendé est accepté à l'unanimité avec trois abstentions.***

**11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT RELATIF À LA PROMOTION ET AU SOUTIEN DES 1ERS RÉPONDANT.E.S AU SEIN DE NOTRE COMMUNE POUR SAUVER DES VIES – RAPPORT N°12/2021**

La parole est donnée à Mme Fabienne Guignard, présidente de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il ouvre la discussion.

**M. Félix SCHMIDT** prend la parole pour parler de son expérience personnelle. Il a eu le privilège d'être l'auteur d'une réanimation afin de sauver la vie d'une personne. Dès qu'on appelle les secours, on est extrêmement bien accueilli par l'organisation des secours, les personnes au téléphone nous disent exactement ce qu'il faut faire. Sans être un professionnel, on est très bien accompagné jusqu'à l'arrivée des secours. Donc n'hésitez pas à agir afin de sauver des vies !

**M. Alain MONOD, Municipal,** revient sur cette séance de commission qui s'est bien déroulée et de manière rapide, étant donné que le sujet portait à peu de discussion. Il tient à apporter une précision au sujet des défibrillateurs. Le 16 juin 2020, suite à une réponse au postulat de M. Graf qui demandait l'installation de défibrillateurs, il avait expliqué que la location de trois défibrillateurs allait être portée au budget 2021, car ces appareils évoluent très rapidement. Lorsqu'ils ont voulu les commander, on leur a dit d'attendre la dernière version prévue pour le 31 mars 2021. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Ils vont attendre encore un peu pour avoir la dernière version.

Entre temps, un nouvel endroit a été identifié pour en installer un, étant donné qu'il s'agit d'un processus évolutif. Il s'agit du club house du tennis qui appartient à la commune. Cet appareil servira, si nécessaire, aux joueurs de tennis ainsi qu'aux habitants du quartier des Fontanins et Bois-de-Ban.

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote du rapport 12/2021.

***A main levée, le rapport 12/2021 est accepté à l'unanimité.***



**12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ LA PLANIFICATION D'UN ACCÈS SOUTERRAIN UNIFIÉ POUR LES TUILERIES ET LA COOP PRISE EN CONSIDÉRATION**

La parole est donnée à M. Jérôme Urio, président de la Commission d'urbanisme et des constructions nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport (au dossier).

M. Schmidt a modifié les termes de son postulat qui a été accepté par la CUC qui demande de traiter immédiatement la prise en considération de ce nouveau postulat (art. 62b).

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail. Il prie M. Félix Schmidt de relire la partie modifiée de son postulat.

**M. Félix SCHMIDT** lit la partie modifiée de son postulat : « Le Conseil demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité de liaison des parkings existants et futurs des Tuileries 1 et 2, de la Coop et de l'Union, avec l'étude des modalités d'accès globaux et coordonnés à ces parkings. Cette étude devrait analyser les différentes possibilités d'entrées et de sorties, dans le but de réduire le trafic sur le chemin des Croisettes et de supprimer les tourner à gauche. Elle devra comporter une vision à long terme, avec une réduction du nombre de place de parc en surface, permettant de valoriser la place libérée en surface pour d'autres usages. Elle devra proposer une solution de répartition des coûts entre les propriétaires bénéficiaires et de gestion des parkings. ».

**M. Bernard KRATTINGER, Municipal**, prend la parole. Sur le fond, la Municipalité n'a pas d'objection quant à la modification du postulat telle que présentée, car elle répond aux attentes formulées lors de la séance de la commission d'urbanisme et des constructions. Il s'interroge toutefois sur la position qu'a pris le Conseil il y a quelques minutes concernant le renvoi à un deuxième débat concernant le PDL « Les Croisettes ». La fin du postulat de M. Schmidt mentionne qu'il s'agira de trouver des solutions pour que le financement par les propriétaires soit étudié dans le cadre de cette étude globale. Il informe que le risque si le PA « Les Tuileries » ne passe pas la rampe du Conseil communal, les propriétaires pourraient, et ils l'ont annoncé, renoncer à établir le plan d'affectation et faire les demandes de permis de construire pour les nouveaux bâtiments et se contenter simplement de faire la rénovation des bâtiments nécessitant une rénovation de façon claire.

Il invite donc le Conseil à réfléchir aux positions qu'il prend en terme de gestion d'aménagement du territoire et sur les incidences que cela peut avoir sur le développement de notre commune.

Le Président demande au Conseil si des conseillers s'opposent à prendre en considération immédiatement la prise en considération dudit postulat. Aucun conseiller ne s'y oppose.

Le Président passe au vote quant à la prise en considération immédiate dudit postulat avec la modification apportée par M. Schmidt ce soir en plénum.

*A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une grande majorité avec une opposition et huit abstentions.*



### **13. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL NICOLAS HÄUSEL DEMANDANT DES DÉTAILS SUR LES RAISONS QUI L'ONT INCITÉE À RETIRER LE SECTEUR DE FLORIMONT DE LA ZONE RÉSERVÉE**

**M. Bernard KRATTINGER, Municipal**, prend la parole. Lors de la séance du Conseil communal du 16 février 2021, Monsieur le Conseiller communal Nicolas Häusel a déposé une interpellation dont la teneur était la suivante : La Municipalité a répondu à un article du 24heures concernant Florimont par un communiqué de presse en date du 23 décembre 2020. Je souhaite, par le biais d'une interpellation au sens de l'article 71 de notre règlement, obtenir des détails sur les raisons qui ont incité la Municipalité à retirer le secteur de Florimont de la zone réservée.

En effet, l'explication donnée dans votre communiqué ne me permet pas de comprendre pleinement les raisons de ce retrait. Il existe des secteurs en zone réservée dans des périmètres de centre ou d'agglomération de certaines localités du canton de Vaud. Une zone réservée a encore été validée récemment à Lausanne pour un projet pourtant à bout touchant. Je souhaite donc obtenir des explications plus fournies sur les raisons pour lesquelles les autorités cantonales ont apparemment refusé la zone réservée de Florimont ainsi que sur la démarche que la Municipalité a mise en œuvre pour soutenir la zone réservée de Florimont préalablement souhaitée.

#### **Rappel de la situation**

A la fin de l'année 2016, conformément aux exigences légales en lien avec le redimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact, la Municipalité a lancé le processus de révision du Plan directeur communal (PDCom), du Plan général d'affectation (PGA) & du Règlement du plan général d'affectation (RPGA).

Dans le cadre des études engagées, les premières évaluations de la simulation de la zone à bâtir laissaient entrevoir que le dézonage de l'entier des surfaces libres et constructibles sis hors périmètre compact du PALM ne permettrait pas de répondre entièrement aux exigences de l'art. 15 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui stipule que la zone à bâtir doit être dimensionnée pour les besoins à 15 ans et être réduite quand elle est surdimensionnée, ainsi que celles de la mesure A11 du Plan directeur cantonal (PDCn) révisé.

Compte tenu du rythme soutenu, à l'époque, des demandes de permis de construire, ainsi que pour garder une marge de manœuvre pour les planifications futures dans le PDCom et le PGA, nommé actuellement PACom, notamment en ce qui concerne la mobilité, l'environnement et le paysage, la Municipalité a décidé, conformément à l'art. 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), d'affecter à la zone réservée :

- l'ensemble des zones d'habitation situées hors périmètre compact de l'agglomération qui ne faisaient pas l'objet d'une planification en cours ;
- le secteur « 22A Florimont » situé à l'intérieur du périmètre compact.

Le secteur du plan spécial à légaliser « 22A Florimont » a été intégré à la zone réservée, car aucun projet n'avait été développé sur ce secteur conformément à la volonté de feu Mme Simone Pache, propriétaire de la majorité des terrains de ce secteur.

En 2018, pour la Municipalité, l'inscription de Florimont dans la zone réservée était plus particulièrement destinée à compenser à l'intérieur du périmètre compact le manque de surface



à même de réduire le surdimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact de la commune d'Epalinges dicté par la LAT.

La zone réservée a été soumise à l'enquête publique du 9 juin au 8 juillet 2018. 21 oppositions (individuelles ou collectives) ont été enregistrées. Conformément à l'art. 40 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 01.09.2018, la Municipalité a invité tous les opposants à une séance de conciliation. Entre décembre 2018 et février 2019, 14 séances de conciliation ont été tenues.

En octobre 2018, afin de pouvoir lever une partie des oppositions déposées lors de la mise à l'enquête en juin-juillet 2018 de la zone réservée communale, et pour limiter le périmètre de la zone réservée à la stratégie de redimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact élaborée dans la « vision communale », la Municipalité a engagé les démarches pour soumettre à l'enquête publique une zone réservée ciblée. (le secteur de Florimont sis à l'intérieur du périmètre compact, ainsi que de nombreuses parcelles situées hors périmètre compact ont été retirés de la nouvelle zone réservée dite ciblée.

Suite à l'analyse des oppositions déposées lors de la mise à l'enquête de la zone réservée en juin et juillet 2018 et aux échanges avec plusieurs opposants lors des séances de conciliations, et compte tenu par ailleurs de la transmission au Service du développement territorial (SDT) en avril 2019 de la « vision communale » qui préfigure la façon dont la commune d'Epalinges envisage redimensionner la zone à bâtir hors périmètre compact du PALM au sens de la mesure A11 du Plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité a confirmé, en juillet 2019, sa décision de soumettre à l'enquête publique complémentaire une zone réservée ciblée. Le dossier pour examen préalable complémentaire de ladite zone réservée communale a été transmis au SDT le 9 octobre 2019.

Les résultats de l'examen préalable complémentaire de la zone réservée ciblée effectué par le SDT ont été communiqués à la Municipalité le 9 décembre 2019. Dans son rapport, le Service du développement territorial atteste que le projet répond aux exigences des services cantonaux et que le dossier, jugé conforme, peut poursuivre la procédure LATC. Le SDT certifie également que le maintien dans la zone réservée ciblée hors périmètre compact des parcelles potentiellement « dézonables » a été jugé pertinent et non-arbitraire. Ainsi, plusieurs parcelles, préalablement inscrites dans la zone réservée communale instaurée en 2018 sur l'ensemble de la zone à bâtir hors périmètre compact, ont retrouvé leur statut antérieur, ce qui permet le cas échéant à leur propriétaire de déposer une demande de permis de construire.

Les raisons ayant motivé le retrait de la zone réservée ciblée du secteur « 22A Florimont » sont développées sous point 3 ci-dessous.

La zone réservée ciblée a été soumise à l'enquête publique complémentaire du 11 mars au 9 avril 2020. 13 oppositions ont été déposées durant la période de mise à l'enquête. Conformément aux dispositions de l'art. 40 de la LATC, les opposants et leurs représentants ont été conviés par la Municipalité, entre septembre et novembre 2020, à 7 séances dites de conciliation. Toutes ces séances ont fait l'objet de procès-verbaux dans lesquels étaient également consignées les réponses apportées aux oppositions.

### **Réponse à l'interpellation de Monsieur Häusel**

#### ***Quelles raisons ont incité la Municipalité à retirer le secteur de Florimont de la zone réservée ?***

Comme déjà indiqué au chapitre précédent, compte tenu des études réalisées dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation et du résultat des séances de conciliation avec les opposants à la zone réservée soumise à l'enquête publique du 9 juin au 8 juillet 2018, la Municipalité avait décidé, dès octobre 2018, de modifier la zone réservée selon une approche



de périmètre ciblé. Dès lors, toutes les parcelles sises « hors périmètre compact » pour lesquelles un dézonage n'est pas pertinent compte tenu de leur localisation ou de leur dimension ont été retirées de la zone réservée.

Le secteur « 22A Florimont » a donc été retiré de la zone réservée, car ce dernier est localisé à l'intérieur du périmètre compact d'agglomération. Dès lors, une affectation partielle ou totale dudit secteur en zone agricole (dézonage partiel ou total) n'était ni justifiée ni légitime.

***Quelles sont les raisons pour lesquelles les autorités cantonales ont apparemment refusé la zone réservée de Florimont ?***

Une prise en compte des parcelles de Florimont par les services cantonaux pour redimensionner la zone à bâtir sise hors périmètre compact de la commune d'Epalinges n'était de fait plus possible pour les motifs suivants :

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) atteste que conformément à la mesure A11 du plan directeur cantonal, le redimensionnement de la zone d'habitation et mixte concerne uniquement les terrains situés hors du périmètre compact, soit la partie du territoire de la commune d'Epalinges où la zone à bâtir est surdimensionnée. Or, étant donné que les parcelles N° 385, 389 et 390 du secteur 22A Florimont sont situées à l'intérieur du périmètre compact d'agglomération et que les terrains libres de construction à l'intérieur du périmètre compact ne sont pas concernés par le redimensionnement de la zone d'habitation et mixte, le maintien des parcelles du plan à légaliser « Florimont » dans la zone réservée ciblée n'était ni fondé, ni légal, notamment en regard du respect du principe de la proportionnalité (art. 36 al. 3 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 ; Cst ; RS 101).

***Quelle démarche la Municipalité a-t-elle mise en œuvre pour soutenir la zone réservée de Florimont préalablement souhaitée ?***

Concernant cette demande, la Municipalité la comprend de la façon suivante :

Pour quelle raison la Municipalité a-t-elle intégré les parcelles du secteur de Florimont à la zone réservée soumise à l'enquête publique du 9 juin au 8 juillet 2018 ?

Comme précisé dans le point « rappel de la situation », le secteur du plan spécial à légaliser « 22A Florimont » avait été intégré à la zone réservée, car aucun projet n'avait été développé à l'époque sur ce secteur, conformément à la volonté de feu Mme Simone Pache, propriétaire de la majorité des terrains de Florimont.

En 2018, pour la Municipalité, l'inscription des parcelles 385, 389 et 390 dans la zone réservée était essentiellement destinée à éventuellement compenser à l'intérieur du périmètre compact le manque de surface à même de réduire le surdimensionnement de la zone à bâtir hors périmètre compact de la commune d'Epalinges, et ainsi, de sauvegarder les buts et les principes de la révision des plans d'affectation rendue obligatoire par l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014, de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance d'application (OAT) révisées. Pour respecter la législation fédérale, les communes doivent notamment appliquer l'article 15 LAT qui stipule que la zone à bâtir doit être dimensionnée pour les besoins à 15 ans et être réduite quand elle est surdimensionnée.

Comme démontré précédemment, la prise en compte des parcelles de Florimont pour redimensionner la zone à bâtir sise hors périmètre compact de la commune d'Epalinges n'était de fait plus possible, car non conforme à la LAT et à la mesure A11 du plan directeur cantonal. Cette réponse complète a été envoyée par écrit à M. Häusel.

**M. Nicolas HÄUSEL** remercie la Municipalité pour sa réponse complète à cette interpellation ainsi qu'aux questions posées. Elle montre à son sens une erreur d'appréciation de la Municipalité, à l'époque, dans ce dossier. Il y a eu des conséquences étant donné qu'il y a eu



une proposition de zone réservée en première mouture, qui a ensuite dû être retirée. Ce n'est donc pas très juste de montrer à la population que l'on peut avoir une zone réservée ici et ensuite de la retirer.

Au sujet des biotopes communaux, dont Florimont qui entoure toute la zone 22 et en-dessus, il remarque qu'il y a des manières plus fines et détaillées de définir des biotopes communaux pour ne pas ensuite se retrouver avec un plan de quartier entièrement dans un biotope communal.

**14. MOTION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ D'ÉLABORER UN PLAN CLIMAT COMMUNAL AMBITIEUX ÉTABLISSANT DES OBJECTIFS CHIFFRÉS EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO2 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE, AINSI QUE LES MOYENS POUR Y PARVENIR – PRISE EN CONSIDÉRATION**

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Marisa DÜRST** prend la parole. Il y a quelques semaines, notre Conseillère d'Etat Mme Christelle Luisier s'est exprimée dans la presse par les mots suivants : « Les communes sont des acteurs clés dans la lutte contre le réchauffement climatique. ». Pour ce faire, elle a annoncé un soutien de CHF 2'400'000.- pour encourager le développement du plan énergie et climat dans les communes.

Ce soir, elle invite le Conseil à prendre en considération sa motion. Lors des élections, on s'est tous prononcés pour le développement durable, l'environnement et la biodiversité dans notre commune. Ce soir, il faut donner un message très clair aux habitants d'Epalinges. Pour elle et le groupe des Verts, ce plan climat est indispensable pour fixer des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO2. Et des objectifs stratégiques opérationnels qui permettront d'atteindre la neutralité carbone, notamment dans les activités de la commune d'ici plusieurs années. C'est un plan qui fixe des objectifs à déterminer dans le temps.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de ladite motion.

*A main levée, la prise en considération de la motion est acceptée à une grande majorité moins six abstentions.*

**15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE BRIGITTE CROTTAZ DEMANDANT À LA MUNICIPALITÉ QU'ELLE ENTREPRENNE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE CYBERSÉCURITÉ DANS L'ADMINISTRATION D'EPALINGES – PRISE EN CONSIDÉRATION**

Le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.



*A main levée, la prise en considération du postulat est acceptée à une grande majorité moins trois abstentions.*

## **16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**Mme Mirka Aeschbacher** dépose une motion. Elle aimerait que les passages piétons de la commune soient signalés par des bandes rayées (selon directives AVACAH), ceci afin de faciliter les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes, mais aussi pour les « valides ».

En France chaque passage piétons est signalé par des clous en relief peints en blanc. En Espagne des lignes signalent ces passages. En Suisse rien, sauf aux endroits où les aveugles et malvoyants ont des intérêts (Georgette pour UCBA, Flon pour la bibliothèque sonore, Rte de Genève pour le Centre de formation et de rencontre et la gare afin que nous puissions prendre les transports en commun pour nous rendre dans les endroits précités).

La Commune d'Epalinges pourrait être la première dans ce domaine et rendre son territoire plus accessible.

Une personne équipée d'une canne blanche peut traverser où elle le souhaite, même en dehors des passages piétons, mais les conducteurs ne sont pas toujours au courant.

Elle remercie la Municipalité d'étudier la possibilité que tous les passages piétons de la commune soient signalés par des bandes rayées afin de faciliter les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes.

**M. Enzo Santacroce** dépose une motion de la part des membres de la COGEST 2020-2021 sur la possibilité de mandater une entreprise externe dont la tâche sera d'identifier les besoins en termes de pratiques informatiques et d'outils numériques à développer au sein des services de l'administration communale dans le but d'optimiser la qualité des prestations en faveur de la population.

M. Santacroce prend la parole ce soir au nom de la COGEST 2020-2021 pour déposer une motion conformément à l'art. 61, al.2 de notre règlement du Conseil communal relative aux pratiques liées aux outils informatiques des services de l'administration communale ainsi qu'aux outils numériques à développer en faveur de la population (cyberadministration).

La COGEST, dans ses travaux, a constaté que sur l'exercice de l'année écoulée la Municipalité a pris de sérieuses options afin d'avancer significativement dans l'optimisation des outils informatiques malgré une année 2020 marquée par les restrictions sanitaires. Toutefois, lors de sa visite du service informatique en présence de M. Jean-François Niklaus et de M. le Syndic (cf. PV de la visite de service du 08.12.2020), la commission a relevé un certain nombre de retards au niveau des prestations informatiques, et ce à deux niveaux :

- a. au sein des services de l'administration communale en termes de pratiques informatiques, notamment le système de sauvegarde ;
- b. auprès de la population en termes de fonctionnalités numériques (téléchargements de documents depuis un appareil connecté).

Aussi, partant de ce constat, nous demandons à la Municipalité de mandater une entreprise externe qui aura pour mission :

1. d'identifier les pratiques qui fonctionnent et celles qui nécessitent une amélioration, éventuellement proposer de nouvelles pratiques et/ou d'outils informatiques au sein des services et entre les services ;



2. de proposer un accompagnement au personnel sous forme de journées de cours aux changements des pratiques et/ou d'outils informatiques afin d'optimiser la circulation interne des documents et, par extension, de favoriser la circulation des informations ;
3. d'optimiser le système de sauvegarde ;
4. de proposer une marche à suivre sur l'implémentation des systèmes numériques qui faciliteront le téléchargement des documents pour les usagers (cyberadministration) ;
5. d'établir un cahier des charges précis détaillant les différentes étapes de la numérisation à suivre selon un calendrier d'action rigoureux.

Sur cette base, la COGEST demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité ainsi que le coût d'une telle démarche, laquelle pourrait être imputée au poste du budget dédié aux moyens informatiques.

**M. Nicolas Häusel** dépose une motion : Cela fait bien déjà quelques années que mes enfants me demandent d'intervenir au Conseil pour la création d'un skatepark à Epalinges. En discutant avec le CAP, ils m'ont dit que c'est un projet qui avait déjà été proposé par des jeunes et qu'il aurait été souhaitable que ce soit par le biais de ce groupe que le projet se réalise. Les années ayant passé, je choisis finalement ce soir de proposer une motion pour la création, avec la collaboration du CAP, d'un skatepark ou au moins d'une rampe à priori située à la Croix-Blanche.

Il pose également une **question** à la Municipalité : Comment la Municipalité juge-t-elle l'état de la piste d'athlétisme et prévoit-elle des travaux de rénovation ?

**M. Erich Dürst** dépose un vœu : que les réponses de la Municipalité aux interpellations soient envoyées à l'avance aux conseillers.

## **17. DIVERS**

**M. Richard Golay** prend la parole. Le 13 juin, nous aurons à nous prononcer sur la loi COVID-19 suite au succès du référendum lancé par l'association des Ami.e.s de la Constitution. Celle-ci s'engage à œuvrer pour une Suisse libre, souveraine, juste, solidaire, humaniste et respectueuse de la vie, conformément au préambule de la Constitution fédérale.

Si vous pensez que ce projet de loi est inutile, liberticide et disproportionné, qu'il dépasse largement la base légale nécessaire au Conseil fédéral pour continuer à gérer la situation sanitaire actuelle, je vous invite à prendre contact avec moi, directement ou via [lausanne@amis-de-la-constitution.ch](mailto:lausanne@amis-de-la-constitution.ch), pour participer à la diffusion de l'argumentaire des Ami.e.s de la Constitution.

*Le Président estime que le Conseil communal n'est pas le lieu approprié pour ce genre de démarche. Il en ignorait le contenu, la seule annonce d'un divers sans précision lui ayant été faite.*

**Le Président** remercie les membres du Conseil pour leur présence ce soir et donne rendez-vous le 16 mai lors des élections pour le second tour de la syndiculture, le 5 juin pour la sortie, soyons optimistes, le 13 juin pour le scrutin fédéral et le 15 juin pour la prochaine séance du Conseil dans cette même salle. « Tels étaient en ce jour les événements et la vie politique du législatif d'Epalinges à notre connaissance ».

Le Président souhaite à toutes et tous un bon retour à la maison et clôt la séance.



Applaudissements spontanés.

La séance est levée à 22h13.

Epalinges, le 17 mai 2021.

Le Président :

Handwritten signature of Fabien Loi Zedda in blue ink.

Fabien Loi Zedda



La Secrétaire suppléante :

Handwritten signature of Mélanie Estoppey in blue ink.

Mélanie Estoppey